

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juin 2014

## RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 413

présenté par

M. Chassaigne, M. Carvalho, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux,  
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 50 par les mots :

« , y compris la négociation annuelle obligatoire prévue au chapitre II du titre IV du livre II de la deuxième partie du code du travail, l'action et la protection sociale, l'immobilier et la politique de logement, la formation professionnelle et la fiche de paie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.